

## VERBES MODAUX ET SOUS-DÉTERMINATION \*

*Louis de Saussure (Universités de Neuchâtel et de Genève)*

Cet article investigate la question de savoir quel est exactement le type d'ambiguïté sémantique manifestée par les verbes modaux, souvent décrits comme « polysémiques » dans une acception non technique de cette notion. Les options en présence sont i) la polysémie strico-sensu ; ii) la polysémie complétée par une sous-détermination ; iii) la procéduralité ; iv) le sens vague ; v) la sous-détermination sur une base conceptuelle. Notre hypothèse est que les verbes modaux répondent aux critères justifiant cette dernière possibilité, avec cependant une nuance introduite au sujet de *devoir* épistémique à la lumière des résultats expérimentaux de Barbet (2013).

### 1. INTRODUCTION

La littérature suggère traditionnellement que la pluralité des sens associables aux verbes modaux est un fait de *polysémie*. Partant du principe que ces effets de sens sont en nombre limité et donc en nombre déterminé, ils formeraient simplement un paradigme d'emplois mutuellement exclusifs et sélectionnés directement et obligatoirement par le contexte, tout en partageant un ou des traits fondamentaux communs aux autres effets de sens.

La notion de polysémie est elle-même insuffisante pour rendre compte de manière générale de la pluralité des sens pragmatiques, c'est-à-dire filtrés contextuellement, qui peuvent s'attacher à une expression donnée. La pragmatique d'inspiration post-gricéenne de la tradition dans laquelle les travaux de Jacques Moeschler s'inscrivent a développé depuis un certain nombre d'années des arguments en faveur d'une sous-détermination générale du langage. Ainsi, les expressions linguistiques sont essentiellement des étiquettes permettant d'activer des réseaux d'information encyclopédiques et de relations logiques, parmi lesquelles les éléments *pertinents* (i.e. qui satisfont un critère d'efficience informationnelle) seront sélectionnés sous la pression de principes cognitifs généraux visant à attribuer au locuteur l'intention de communiquer un certain contenu. L'obtention d'un sens particulier en contexte sous la pression de principes cognitifs relève d'un mécanisme que la théorie pragmatique, en particulier la théorie de la pertinence, appelle *enrichissement pragmatique* ou, dans d'autres traditions, *accommodation* ou encore *modulation* pragmatique (par exemple dans la pragmatique vériconditionnelle de Récanati).

De ce point de vue, les expressions du lexique, y compris celles qui ne sont pas « vagues » au sens sémantique de ce terme, sont abstraites et sous-déterminées. Néanmoins, cela n'empêche pas que des informations minimales soient encodées et forment le fondement conceptuel de l'expression considérée ; au final, le sens qui sera attribué à l'expression dans une énonciation donnée peut spécifier ce cœur conceptuel, ou au contraire ne pas en réaliser certains traits et générer une interprétation « approximative », voire encore recevoir une interprétation non littérale, ces deux. On peut suggérer que certaines expressions grammaticales fonctionnent de cette manière, même si elles ont acquis un statut fonctionnel.

---

\* Cet article reprend et développe une première étape de la réflexion donnée dans Saussure (2014), dans *Langages* 188.

C'est ce que je suggérais notamment dans Saussure (2011) au sujet de *parce que*, qui peut faire l'objet de spécifications (activer divers types particuliers de causalité) et d'approximation (activer des types de relations qui ressemblent mais ne sont pas causales, mais, par exemple, argumentatives). Cependant, la plupart des expressions grammaticales ont abandonné tout composant sémantique lexical, n'étant que fonctionnelles. La division entre lexical et fonctionnel se retrouve en pragmatique post-gricéenne sous celle qui sépare les contenus *conceptuels* et *procéduraux*. Du point de vue cognitif, cette division correspond aux mémoires déclarative (sémantique) et procédurale (cf. Ullmann 2004; la littérature sur ce sujet est abondante). On trouve à ce sujet plusieurs positions dans la littérature de cette tradition. Jacques Moeschler a défendu à diverses reprises l'idée que les contenus déclaratifs-conceptuels et procéduraux pouvaient être co-activés par une expression donnée, d'autres chercheurs posant plutôt une dichotomie bien séparée entre ces catégories. De même, certains chercheurs comme Moeschler suggèrent que les expressions grammaticales sont procédurales (ou ont une prévalence procédurale) tandis que les expressions lexicales sont conceptuelles (ou ont une prévalence conceptuelle), d'autres chercheurs admettant que la dichotomie *procédural-conceptuel* ne recouvre pas spécifiquement la division entre *lexical* et *grammatical*.

Face à cela, la notion de *polysémie* est difficile à problématiser adéquatement. Certains mots sont effectivement polysémiques en ce sens qu'ils ne semblent pas activer le même noyau de sens selon les contextes, sans que cette activation ne semble provenir d'un enrichissement ou modulation pragmatique. Bien entendu, dans *La construction du mur prend du temps*, la seconde partie de la phrase impose une lecture du mot *construction*, tandis que dans *C'est une belle construction*, le modifieur en impose, *a priori*, une autre. Il s'agit plutôt d'une sélection dans une liste fixe, *construction comme processus* et *construction comme résultat*, que d'une élaboration parmi une infinité de possibilités à partir d'un noyau sous-déterminé. Cela rapproche en réalité, fondamentalement, la polysémie de l'homonymie, surtout si on suppose qu'on n'accède pas nécessairement à l'idée du processus en contemplant le résultat. Par ailleurs, une fois cette sélection opérée, un enrichissement ou modulation peut ensuite avoir lieu : il y a une infinité de spécifications possibles et potentiellement pertinentes pour chacun de ces concepts, et, de manière converse, d'interprétations non littérales, comme dans la devise socioconstructiviste *La réalité est une construction sociale*.

Dans certains cas, il est très difficile d'établir si la variété des sens possibles relève de la polysémie d'abord ou seulement de la sous-détermination, ou encore de la procéduralité pragmatique. En effet, dans le cas de la plupart des expressions fonctionnelles, typiquement les connecteurs ou les temps verbaux, les déictiques, etc., ce qui est encodé relève de l'algorithme ; ces expressions portent sur d'autres contenus, quant à eux conceptuels, et précisent leurs relations, ou d'autres paramètres qui les organisent entre eux. Certains opérateurs, comme *parce que* déjà mentionné, ou *et*, ou encore la négation, sont problématiques et peuvent recevoir des explications selon l'une ou l'autre approche. Le cas des verbes modaux, que j'aborde ci-dessous, est un cas d'espèce : traités comme *polysémiques* dans la plupart des approches grammaticales, bien que souvent dans une version peu technique de la notion de polysémie, ils ont également fait l'objet d'analyses procédurales, plus ou moins abandonnées par la suite par leurs auteurs, tant il est difficile de situer ces expressions dans le panorama général de l'interface sémantique-pragmatique. Les verbes modaux ont une portée, ils ont une dimension fonctionnelle, tout en exhibant un sens conceptuel évident. Ils seraient typiquement de bons candidats pour encoder à la fois du contenu procédural et conceptuel, d'une part, et pour se diviser en classes fixes et polysémiques de sens d'autre part. C'est à investiguer cette question sur les deux verbes

modaux du français *pouvoir* et *devoir* qu'est consacré ce qui suit, après les jalons posés en ce sens dans Saussure (2011).

C'est un fait que la question de savoir si les verbes modaux paradigmatiques (en français *pouvoir* et *devoir*, en anglais *can*, *may*, *must*) sont *polysémiques* revient régulièrement dans la littérature sur la modalité. Ils figurent dans des énoncés où ils se dotent d'effets de sens manifestement distincts et apparemment faciles à circonscrire comme tels, parfois associés à des comportements syntaxiques spécifiques, mais partageant tous un ou des traits communs, à partir des notions de *possibilité* et de *nécessité*. C. Barbet (2013), qui réalise à ma connaissance l'étude la plus détaillée de ces verbes en français, recourt à des tests expérimentaux (oculométrie en tâches de lecture) et suggère avec prudence que *devoir* serait polysémique tandis que *pouvoir* serait sémantiquement sous-déterminé. Rappelons que ces verbes peuvent exprimer les types particuliers de possibilité et de nécessité canoniques suivants : possibilité et obligation déontiques en (1) ; possibilité et nécessité matérielles et aléthiques en (2) ; possibilité et nécessité épistémiques en (3) :

- (1) a. Tu peux sortir jusqu'à minuit mais pas plus tard.
- b. Tu dois ranger ta chambre.
- (2) a. Pierre peut venir maintenant que la route est dégagée / qu'il est guéri
- b. Pierre peut battre Marcel au tennis
- c. Chaque homme doit mourir.
- (3) a. Il peut pleuvoir ce soir.
- b. Pierre doit être à la piscine.

Les énoncés en *pouvoir* ou en *devoir* sont souvent ambigus. Par exemple, *Luc peut venir ce soir* semble pouvoir couvrir tous les effets modaux recensés ci-dessus. Les contraintes issues du code sémantique (agentivité, compatibilité avec la négation, aspect...) qui affectent l'interprétation ne sont pas suffisantes pour les prédire, alors même que l'on ne saurait dire que ces interprétations sont des contenus implicites. Ce sont donc des interprétations qui sont dépendantes de données contextuelles, mais forment un contenu propositionnel (ce sont des *explicitures* à la Sperber & Wilson 1995). De manière converse, il arrive, nous le verrons plus bas, que le type de contenu effectivement communiqué ne soit pas clair, à tel point qu'on peut se demander si l'interprétation pertinente doit toujours conclure à un certain sous-type. Les classifications habituelles ne sont, de toute manière, pas toujours limpides.

Un cas particulièrement discuté est celui des effets de *devoir* « aléthique » et « épistémique », parfois envisagés comme formant une catégorie commune, et parfois non. J. Lyons (1977) et à sa suite plusieurs auteurs opèrent une distinction entre deux effets épistémiques, l'un concernant des faits vérifiables dans le monde (modalité épistémique-objective (2c)), parfois appelée *aléthique* (Kronning 1996) – alors que ce terme est souvent réservé à la modalité logique –, l'autre étant spéculative (épistémique-subjective (3b)).

La typologie des effets de sens des verbes modaux, qui plus est, ne s'arrête pas là (cf. Veters 2007). Certains emplois semblent *a priori* faire intervenir plusieurs des catégories *supra* en même temps ou aucune en particulier. C'est le cas de l'exemple (4), de N. Le Querler (2001 : 17), qui y voit un énoncé où le sens de *pouvoir* est celui de la possibilité « abstraite » sans autre spécification (dans la lecture générique de *on*) :

- (4) On a pu voir hier le premier ministre au Salon de l'Agriculture.

Dans d'autres cas concernant le verbe *pouvoir*, le sens obtenu est manifestement plus riche que la seule possibilité abstraite, mais sans qu'une catégorie de sens correspondant aux

cas généraux classiques ne s'impose clairement. Ainsi, du concessif (5), du minimum obligé (6), du scalaire (7) et des sporadiques (8) qui déclenchent une quantification existentielle ou temporelle particulière :

- (5) Elle peut pleurer, j'irai pas la voir. (Le Querler, 2001 : 30)
- (6) Ça [le vin] peut être bon, à ce prix-là. (Barbet 2012b)
- (7) Ce que ça peut être ennuyeux de dîner en ville ! (Damourette & Pichon 1911- 1936)
- (8) a. Les lions peuvent être dangereux. (trad. d'après Leech 1969)
- b. Les Alsaciens peuvent être obèses. (Kleiber 1983)

Certains cas semblent même relever de l'inclassable (Saussure 2014 à paraître, exemple suggéré par Cécile Barbet) :

- (9) Elle méditait sur son papa, il l'avait sciée, il n'était pas du tout comme ça à la maison. Peut-être ils *peuvent* changer. (Rochefort, *Encore heureux qu'on va vers l'été*).

Vetters (2007) évoque de manière similaire des cas d'inclassables avec *devoir*, comme ce qu'il appelle l'*auto-obligation*, une forme de nécessité qui n'est pas déontique au sens classique, puisque la force de l'obligation a pour origine, avec le déontique, le monde social, donc externe à l'individu, mais qui n'est pas non plus radicale puisqu'il n'y a pas de notion de force matérielle, ni, évidemment, épistémique. Une telle interprétation de *devoir* le ferait plutôt ressembler à un équivalent de l'interprétation capacitative de *pouvoir* puisque la source de la nécessité, ici, comme avec *pouvoir* de capacité, est interne au sujet :

- (10) À chaque pause, les étudiants doivent allumer une cigarette. (Vetters 2007)

La liste s'accroît même de cas supplémentaires, tous difficiles à réduire à une des formes primaires de la modalité : *devoir* auxiliaire du futur, comme en (11) ou peut-être (12), où le sens obtenu semble mêler la valeur lexicale-conceptuelle et la valeur fonctionnelle, ou encore des cas comme (13) où *devoir* évoque une forme de concession, mais où le type de nécessité en jeu est complexe à établir, à cause du réflexif et des relations causales accessibles :

- (11) Le premier ministre doit rencontrer son homologue russe en soirée.
- (12) Je devais sortir quand Marie a téléphoné.
- (13) Il parlera, dût-il se condamner (d'après Barbet 2013 : 68).

Le Querler (2001 : 30) parle pour les cas difficiles à classer de « zones de recouvrement » ; cependant il conviendrait de préciser davantage les articulations éventuelles de ces recouvrements. Pour l'instant, notons que sa position est exemplaire de la littérature sur la modalité qui articule l'idée que les verbes modaux sont polysémiques « autour d'un noyau de base sous-déterminé » (Le Querler 2001 : 17).

Dans ce qui suit, nous revenons brièvement sur la notion même de polysémie, avant de passer en revue plusieurs cas particuliers d'« inclassables » pour proposer la conclusion que, malgré les apparences, les verbes modaux sont en fait des expressions qui sont bien lexicales – conceptuelles et non pas procédurales / fonctionnelles. Nous reviendrons à cette occasion sur la polysémie spécifiquement développée par *devoir* selon l'étude de Barbet (2013).

## 2. DISTINGUER ENTRE POLYSÉMIE, SOUS-DÉTERMINATION ET PROCÉDURALITÉ

La notion de *polysémie*, contrairement à celles de sous-détermination, suppose l'idée que les effets de sens considérés sont conventionnalisés, ce qui revient à dire qu'ils ont intégré le lexique. Les effets de sens possible forment alors une liste fixe de sens lexicalement attachés à la forme concernée.

Cela soulève deux problèmes : un problème de fond sur la distinction entre polysémie et homonymie en cognition et, pour le cas qui nous intéresse, un problème lié à la richesse informationnelle du code linguistique qu'il faudrait attribuer aux verbes modaux pour les expliquer par une multiplicité de sens conventionnels.

Le premier problème est un problème de fond en linguistique, largement balisé, et qu'il n'est pas question d'épuiser dans cet article ; il se résume à la question suivante : quelle différence empirique y a-t-il, en cognition, entre une *polysémie* et une *homonymie* ? Si la chose n'est pas actuellement décidable, il faut admettre (i) qu'il existe probablement une différence en termes d'accessibilité des sens possibles, puisque avec le polysème ils sont conceptuellement liés, mais non avec l'homonyme, et (ii) que dans les deux cas, on a affaire à des sens distincts conventionnalisés. C'est ce que nous avons illustré en introduction à propos du mot *construction*. Dans ce cas précis, les significations identifiées entretiennent un lien métonymique lexicalisé, mais il relève largement de la conjecture de supposer que l'un s'active en cognition lorsque l'autre est visé. De plus, même si il est connu que les effets de sens des expressions polysémiques se favorisent mutuellement, cela n'est d'aucune aide pour comprendre le processus pragmatique conduisant à la sélection de l'un ou de l'autre. La polysémie se réduit en effet théoriquement à une forme particulière d'homonymie si l'on considère que deux acceptions polysémiques activent deux représentations lexicales distinctes, toutes deux encodées linguistiquement de manière pérenne et non inférées sur l'instant. Sans développer ce point outre mesure, on notera que du point de vue mémoriel, la question du lien entre polysémie et homonymie n'est pas tranchée d'avance (cf. Klein & Murphy 2001, qui ont une définition superficielle de la polysémie mais montrent un comportement semblable entre des expressions clairement polysémiques et des homonymes – ce qui est autre chose que l'existence d'un lien analytique entre les effets de sens polysémiques). Ainsi, les deux acceptions de *construction* sont répertoriées séparément, puisque le passage métonymique entre les deux est lexicalisé et non créatif *ad hoc* : les deux sens sont dûment enregistrés en mémoire déclarative. Admettre que les verbes modaux sont polysémiques revient à admettre que les sens évoqués *supra*, ou au moins les sens canoniques, sont donc lexicalement encodés.

Cela conduirait à une conséquence : tous les effets de sens observables des verbes modaux doivent être construits sur la base conceptuelle de l'une des acceptions « polysémiques ». On a déjà compris, à la vue des exemples mentionnés plus haut, que cette piste est problématique.

Au contraire de *construction*, un mot comme *amour*, pour reprendre l'exemple de A. Mari (2006), n'est pas polysémique : il existe de nombreuses sortes d'amour, modifiables par un prédicat quelconque (amour conjugal, fraternel, filial, maternel, sensuel, etc.), mais il n'y a pas un nombre prédéterminé de sens établis conventionnellement pour le lexème, et il s'agit toujours de la même notion (il s'agit de différentes sortes d'amour). *Amour*, comme l'immense majorité des termes du lexique, n'est pas un polysème, mais donne lieu à un ensemble de sens variables selon les contextes. Il est *sous-déterminé*. Du point de vue sémantique, il peut être tentant de voir la sous-détermination comme un type de polysémie *vague*, comme le fait la sémantique formelle lorsqu'elle distingue la sous-détermination de l'ambiguïté : au sens de la sémantique formelle, le diagnostic de sous-détermination se pose généralement en observant que la définition sous-spécifiée est trop *vague* pour autoriser telle quelle la saturation référentielle. Pour ce qui nous occupe ici, ce n'est pas la capacité à référer qui est directement en cause, mais aussi le caractère conventionnel des significations ; c'est ce

point, davantage que la référence, qui intéresse la cognition de la polysémie, de l'ambiguïté ou de la sous-détermination : la polysémie relève de la sélection lexicale à la manière des homonymes, et non de l'inférence, tandis que la sous-détermination impose une forme d'inférence. En somme, à l'inverse de la polysémie, la sous-détermination sémantique n'inscrit pas dans le code linguistique les différents sens de l'expression lexicale considérée, qui sont en nombre indéterminé. Ils sont obtenus par enrichissement, *i.e.* par une inférence qui consiste à attribuer à l'expression un sens particulier qui s'intègre au contexte d'occurrence pour satisfaire aux principes présidant à la communication linguistique. Autrement dit, il y a sous-détermination quand il existe un noyau de sens identifiable qui se réalise différemment selon les contextes ; une expression sous-déterminée est alors assimilable à un fait de monosémie et non de polysémie : il n'y a pas, dans ce type de cas, d'encodage des différents types de sens possibles. Or, s'ils ne sont pas encodés, ces sens sont *inférés*. De la sorte, pour la pragmatique cognitive, ce qui importe est plutôt de savoir si les sens obtenus avec une expression sont inférés, et donc ont un potentiel sémantique indéterminé, ou s'ils sont encodés et qu'ils existent donc en nombre fixe, et qu'il s'agisse de polysémie ou d'homonyme ne change rien à ce sujet.

Il y a cependant une subtilité, que nous avons déjà subrepticement évoquée : tout ceci ne revient cependant pas à considérer qu'un lexème ne pourrait pas être à la fois polysémique et sous-déterminé. La sous-détermination est même vraisemblablement le cas avec la plupart des expressions polysémiques. Cependant, la sous-détermination concerne alors l'expression polysémique déjà spécifiée au niveau de ses acceptions conventionnellement répertoriées. Ainsi, *construction*<sup>2</sup>, désignant le résultat d'une action de construire, est sous-déterminé en ce sens que diverses spécifications peuvent être apportées à ce sens de manière *ad hoc* (Sperber & Wilson 1998), des interprétations approximatives ou métaphoriques, non littérales, étant parfaitement possibles, nous le notions en introduction déjà au sujet d'expressions comme « construction sociale ».

Il y a donc, pour les verbes modaux, les possibilités théoriques suivantes :

- i) Polysémie sans sous-détermination, *i.e.* un répertoire déterminé de significations conventionnelles mutuellement exclusives et qui ne souffrent aucune altération en contexte ;
- ii) Polysémie avec sous-détermination, qui suppose que tous les cas non canoniques sont inférés sur la base de la sélection première d'un cas canonique donné ;
- iii) Sous-détermination seule, dans laquelle un noyau de sens donne lieu à de l'enrichissement pragmatique (cf. Récanati 2012 ; Carston 2010), *i.e.* l'étape qui consiste à déterminer la forme propositionnelle du sens explicite qui varie d'un contexte à l'autre de manière indéfinie.

Il existe encore une autre option : que les verbes modaux soient sémantiquement démotivés, ou moins motivés, vis-à-vis de leur fonction de modificateurs de représentations, c'est-à-dire en gros qu'ils soient plutôt grammaticaux que lexicaux, plus fonctionnels que conceptuels, et que, dès lors, ce qu'ils encodent de manière pertinente soit un schéma instructionnel ou *procédure* et qu'ils soient donc des items *procéduraux*<sup>1</sup>. En ce cas, ils donneront lieu à des inférences qui ne sont pas prédictibles par l'application de principes généraux sur un noyau conceptuel, mais par des règles *ad hoc* qu'ils encoderaient.

Dans Saussure (2011), nous nous en tenons à une dichotomie stricte entre ces deux catégories, dans l'idée que la question métaphysique de savoir ce que *sont* les expressions

---

<sup>1</sup> Notion posée par Blakemore (1987) élaborant à partir des célèbres analyses instructionnelles de Ducrot. Pour un état des lieux de la discussion, voir Escandell-Vidal, Leonetti & Ahern (2011). Elle s'est trouvée documentée de manière intéressante par les travaux qui séparent aujourd'hui de manière claire la mémoire déclarative et la mémoire procédurale (Ullmann 2004)

peut mener à d'infinies spéculations, tandis que la manière dont elles fonctionnent est analysable, or les expressions fonctionnent soit en instanciant des représentations soit en activant des instructions sur la manière d'organiser et de traiter les représentations. Nous proposons un critère méthodologique pour établir si une expression est conceptuelle ou procédurale : s'il est possible de rendre compte de tous les effets de sens à partir d'une notion conceptuelle et d'inférences fondées sur des principes généraux d'enrichissement du sens, alors, puisqu'une règle générale est plus économique qu'une règle *ad hoc*, on conclura à la valeur conceptuelle de l'expressions linguistique considérée. En revanche, si cette opération échoue (c'est le cas par exemple avec *ensuite* qui impose un ensemble de restrictions de sens qui ne sont pas prédictibles sur la seule base d'un concept de succession), on conclura à la nature procédurale de l'expression et la tâche qui s'imposera ensuite sera de détailler l'algorithme encodé de manière *ad hoc* par cette expression. Le fait que les verbes modaux ont une portée propositionnelle ne peut pas servir de critère, car des concepts peuvent parfaitement rester conceptuels mais s'appliquer à d'autres concepts, comme des adverbes de phrase, par exemple (cf. Blakemore 2007).

*A priori*, les notions de *nécessité* et de *possibilité* sont conceptuelles, et il faut rendre compte de cette intuition autant que possible, et notre position est que ces expressions sont bien conceptuelles. Cependant, deux objections viennent à l'esprit : D'abord, ces verbes portent des contraintes sémantiques et syntaxiques particulières, qui nourrissent un débat récurrent au sujet de leur caractère « plein » ou « auxiliaire ». Notre position est que ces comportements formels procèdent des inférences pragmatiques et ne le précèdent pas. Ensuite, il y a le caractère évolutif des sens canoniques, sur le plan diachronique, qui fait supposer des effets de conventionnalisation (Bybee, Perkins & Pagliuca 1994 ; van der Auwera & Plungian 1998), ce qui soutiendrait une hypothèse soit procédurale (grammaticalisation), soit polysémique (lexicalisation). Nous suggérons que c'est bien le cœur conceptuel, conventionnalisé, qui a évolué de manière à permettre de nouvelles inférences en se déspecialisant, quitte à, dans certains cas, conventionnaliser de nouveaux sens de manière polysémique, comme le propose C. Barbet (2013) pour *devoir*.

La solution « procédurale » présente des avantages techniques car elle permet d'éliminer un vrai problème, qui est celui du sens fondamental de ces verbes. En effet, si ces verbes ne sont pas procéduraux, les effets de sens obtenus doivent être motivés par des liens sémantiques (pour la polysémie) ou des chemins inférentiels « naturels » (pour la sous-détermination). Or sur le plan sémantique, l'existence d'un noyau de sens pour tous les emplois des verbes modaux représente une difficulté : du point de vue logique et ontologique, le monde de la nécessité ou de la possibilité matérielle, déontique et logique/épistémique, sont irréductibles l'un à l'autre. Ainsi, il est impossible, sauf à passer par la solution commode mais problématique des mondes possibles (problématique car cette solution ne fait que déplacer la notion de possibilité au niveau des mondes au lieu de celui des propositions), de réduire une interprétation par exemple déontique à une valeur de sens logique ; cela se voit en particulier avec la nécessité : l'obligation de faire ne rend pas un état du monde nécessaire au sens logique ; l'obligation de faire est même contradictoire avec la nécessité logique ou matérielle d'être.

Cependant, le point de vue de la logique formelle n'est *pas* celui de la cognition, et la logique ne rend pas justice à cette autre intuition très forte que l'obligation et la nécessité matérielle sont deux réalisations d'un seul et même concept général de *nécessité cognitive*. Le langage reflète cette parenté des notions : ce n'est pas seulement *devoir* qui est ambigu, mais aussi tout le champ lexical de la nécessité et de l'obligation qui s'applique indifféremment à l'un et à l'autre. Si Pierre *doit* ranger sa chambre, il *faut* qu'il le fasse et c'est aussi *nécessaire*. Si tout homme *doit* mourir, c'est qu'il *faut* qu'il en soit ainsi, que c'est *nécessaire* et que c'est *obligé*. La même remarque vaut encore plus clairement pour *pouvoir*. La

suggestion qu'on fait ici est qu'il existe donc des notions *naïves* (au sens de 'folk', spontanées, intuitives, comme dans la *physique naïve* dont disposent spontanément les individus) de nécessité et de possibilité, ou de *compatibilité avec le monde* et d'*implication du monde* (cf. Gosselin 2010) qui se réalisent de diverses manières selon les cas. Notre hypothèse est que les verbes modaux encodent ces notions intuitives de manière sous-déterminée : la palette des inférences que le système conceptuel cognitif peut réaliser par enrichissement est ouverte et n'est limitée que par le concept sous-déterminé lui-même et les principes cognitifs généraux qu'un interprète leur applique dans les circonstances de l'énonciation.

### 3. LA SOUS-DÉTERMINATION DES MODAUX DANS LES CAS CANONIQUES ET NON CANONIQUES

En ce qui concerne *pouvoir*, la permission (de faire) et l'éventualité (d'être) sont bien réductibles à des possibilités : *pouvoir* déontique introduit une nouvelle possibilité dans le monde (ou annule une impossibilité) en vertu d'un fait social qui offre une condition nécessaire. En cela, *pouvoir* déontique n'est différent de *pouvoir* radical que par l'origine de la possibilité. *Pouvoir* épistémique est une possibilité en tant que pensée (c'est une possibilité pensée qui se présente comme telle, donc une opinion subjective au sujet d'une possibilité). Ces effets de sens reposent donc sur la possibilité entendue comme compatibilité avec le monde, avec un paramétrage contextuel donnant lieu à ces effets types.

En revanche, les liens de *devoir* déontique et épistémique avec la *nécessité* demandent une explication. En effet, au moment de l'énonciation, *l'obligation de x* est compatible avec l'existence de non-x dans le monde (s'il est nécessaire de ranger sa chambre, par obligation, il reste possible que personne ne le fasse), tandis que la *nécessité que x* ne l'est pas. La même observation vaut pour la nécessité épistémique (*Pierre doit être à la piscine*) qui exprime la *probabilité que x*, laquelle est compatible avec non-x ; ces deux modalités produisent des assertions plus « faibles » (au sens scalaire) que la nécessité. La sémantique règle le problème par les mondes possibles : *devoir* épistémique quantifie universellement sur le domaine des propositions accessibles au locuteur, tandis que *devoir* déontique quantifie sur un domaine de mondes possibles identifié par des normes. La solution des mondes possibles présente l'inconvénient, pour nous, malgré sa puissante élégance, de ne pas supprimer la modalité de son explication de la modalité (Gosselin, 2010 : 49). Surtout, elle ne permet pas de prédire que si je dis *il peut pleuvoir ce soir*, l'interprétation est celle d'une compatibilité avec le monde actuel et non d'une vérité dans un monde non actuel, quelles que soient ses propriétés de relations avec le monde actuel. Et si je dis *Pierre doit être à la piscine*, je communique *in fine* non seulement une forme de nécessité, mais également une possibilité d'un certain type, à savoir la probabilité. Que *devoir* épistémique communique la nécessité par quantification universelle dans le domaine restreint des propositions accessibles au destinataire le fait ressembler à une expression évidentielle comme *tout bien considéré, P* ; or, il est crucial de remarquer qu'une assertion de ce type n'exprime pas explicitement la *probabilité* que *P*.

Une manière très efficace de rendre compte de *devoir* épistémique est de considérer qu'il exprime la conclusion logique, selon l'hypothèse « apodictique » de H. Kronning (1996 : 30). *Devoir* ne marque peut-être pas *toujours* la conclusion cognitive ; mais il peut indiquer, de même que d'autres sortes de nécessités, celle d'une conclusion. La *déduction* semble un bon candidat pour réconcilier la nécessité et la probabilité de *devoir* épistémique : sa conclusion est nécessaire étant données les prémisses, mais il suffit que les prémisses soient seulement probables (ou incomplètes) pour que la conclusion nécessairement tirée soit épistémiquement probable, la conclusion héritant de la modalité de la plus faible des prémisses, selon la loi de Théophraste rappelée par L. Gosselin 2010 : 450 (et fondant la notion de *déduction non démonstrative* expliquant le caractère risqué des inférences dans la théorie de la pertinence).



On peut expliquer *devoir* déontique sans modèle apodictique, mais il faut admettre que la notion cognitive de la nécessité ne recouvre pas la nécessité au sens restreint ontologique. Une nécessité de faire – déontique – doit alors se comprendre comme une spécialisation de la notion abstraite et sous-déterminée de nécessité cognitive, une autre spécialisation de cette notion étant la nécessité d'être. Tout le champ sémantique de la nécessité et de l'obligation montre, en français, cette ambiguïté, car la simple nécessité d'un moyen, par exemple comme condition *nécessaire* pour l'obtention d'un but, permet d'activer l'idée d'obligation tout en maintenant le lien avec celle de nécessité. Ainsi, s'il *faut* ranger sa chambre, c'est que ranger sa chambre est une *condition nécessaire* à la réalisation d'un certain objectif.

*Devoir* épistémique exprime donc la nécessité d'une conclusion, le caractère probable des prémisses étant manifeste aux interlocuteurs, et *devoir* déontique marque la nécessité que certaines conditions soient vraies pour qu'un but puisse soit atteint. Quant à *devoir* aléthique, exprimant la vérité de P par impossibilité de non-P, il est possible de suggérer qu'il exprime une sorte de nécessité épistémique au sens fort, les prémisses étant certaines, excluant donc l'opinion subjective (c'est l'option de Lyons 1977).

Mais les cas canoniques ne sont que des arbres qui cachent la forêt. L'intéressant réside dans les cas non canoniques, les inclassables, les cas qui ne se réduisent pas clairement ou pas uniquement à l'un des cas type. La suggestion que nous donnons dans Saussure (2014 à paraître) est la suivante :

« (...) Les verbes modaux peuvent communiquer un nombre indéterminé de possibilités et de nécessités en fonction des attentes de pertinence dans le contexte » (Saussure 2014 à paraître).

Il convient donc de passer en revue quelques-uns de ces cas, pour montrer qu'ils ne se réduisent pas aux cas canoniques, et pour observer différents effets de sens, par conséquent, en quelque sorte, plus subtils. Ainsi de (14) :

(14) Elle peut pleurer, j'irai pas la voir.

Dans cet énoncé, *pouvoir* permet de construire une sorte de concession inattendue qui ne présuppose pas une actualité (le pleur), mais une potentialité (l'éventualité qu'elle pleure), tout en imposant un effet lié intuitivement à la permission. Cet effet repose sur un sens de *pouvoir* qui semble mêler une composante déontique et une composante épistémique, sans que l'une s'efface clairement au profit de l'autre, alors même qu'une telle combinaison est théoriquement problématique (la modalité déontique, relevant du *faire*, est en principe inconsistante avec la modalité épistémique, relevant de l'*être*, cf. Kronning 1996). La notion de *concession* semble elle-même peu utile à expliquer l'effet produit par *pouvoir*. Intuitivement, il s'agit d'une possibilité en lien avec le monde déontique, assez proche d'énoncés à valeur illocutoire impérative, comme *Qu'elle pleure donc !* ou *Dansez maintenant !* Et cependant (14) n'est pas équivalent à quelque chose comme *Je lui donne la permission de pleurer, mais j'irai pas la voir*, qui enferme la possibilité dans une permission déontique « seule », ni à quelque chose comme *Il est possible qu'elle pleure, mais j'irai pas la voir*, qui, à l'inverse, perd complètement la dimension déontique.

Faisant œuvre de pragmaticiens, nous regarderons le type d'inférences qui sont produites, et en l'occurrence elles demandent en effet à maintenir une composante déontique. On le voit car une conclusion verbalisée sans lien avec une composante déontique est pragmatiquement étrange :

(15) ? Elle peut pleurer, j'irai pas la voir maintenant car malheureusement j'ai trop de travail mais j'irai demain pour vérifier.

Le problème essentiel de (15) vis-à-vis de (14), c'est que (14) implique le caractère non pertinent de P, tandis qu'une possibilité épistémique communique généralement la pertinence de P. Or, ces notions ne sont pas réductibles au simple contraste, mais s'articulent avec lui. Le contraste justifie la concession dans le contexte où (14) apparaît normalement, car il est présupposé que *pleurer* implique pragmatiquement *aller voir*. Dans ce contexte, ouvrir la compatibilité de *pleurer* avec *ne pas aller voir*, en manifestant la conjonction de deux éventualités normalement incompatibles, implique que la relation présupposée est fautive ou ne s'applique pas dans le cas particulier : ces pleurs, au fond, sont décrits ici comme n'ayant pas la capacité de changer le monde. Mais l'effet pragmatique ne tient qu'au fait que, dans le contexte, une hypothèse opposée existe : le locuteur est indifférent aux pleurs. Ce n'est qu'en second lieu, suggérons-nous, que l'effet d'autorisation, symbolique, peut surgir, comme dans *Ils peuvent bien écrire ce qu'ils veulent, je m'en fiche / je ne protesterai pas*. Par comparaison, un énoncé de possibilité épistémique manifeste généralement plutôt la pertinence de la possibilité, c'est pourquoi exprimer la possibilité que P communique généralement une invitation à agir en fonction de la réalisation de P : *il peut pleuvoir* incite à agir en fonction de la pluie et non en fonction du beau temps, même si la possibilité logique ne permet pas cette conclusion.

Pragmatiquement, évoquer la possibilité de P implique qu'il faut se conformer à un monde où P est le cas et non à un monde où P n'est pas le cas ; or, cette conclusion est évidemment inférée pragmatiquement pour assurer la pertinence de l'énoncé. Ici, c'est exactement le contraire. L'important est que cet emploi n'est ni purement épistémique, ni seulement déontique, et ne relève pas non plus d'une possibilité abstraite « pure » puisqu'elle semble justement faire intervenir de l'épistémique et du déontique à un certain degré. La possibilité sous-déterminée se spécifie ici en possibilité d'être et en possibilité de faire à la fois, de manière cumulative mais jusqu'à un point seulement. Ce n'est que pragmatiquement que naît, par surcroît et de manière optionnelle, l'effet majorant, sur l'échelle modale, qui conduit de la possibilité à l'obligation, puisque *elle peut pleurer* peut faire inférer, ici, *qu'elle pleure donc*, passant de la permission à l'obligation (symbolique).

On peut procéder à des analyses semblables avec d'autres cas, comme les énoncés scalaires, litotiques, comme (16), (17) ou (18) :

(16) Il peut l'être [bon], au prix où je l'ai payé, ce vin !

(17) Ce que ça peut être ennuyeux de dîner en ville ! (Damourette et Pichon 1911-1936).

(18) Il peut être d'un borné !

L'exemple (16) s'interprète comme relevant d'une nécessité, et est donc scalaire, puisque la nécessité subsume la possibilité (d'où l'effet litotique). Pourtant, dire d'une chose manifestement vraie qu'elle est possible est trivial, et ce qui est trivial n'est pas pertinent. Selon un schéma classique, le destinataire cherche à enrichir le sens en ajoutant des composants susceptibles de produire la pertinence. Ici, la simple possibilité est associée au terme *bon*, mais le prix élevé incite à associer un terme plus fort, comme *très bon*, à une notion plus forte, comme la nécessité. L'énoncé communique même typiquement, pour des raisons difficiles à débrouiller, que le vin était particulièrement cher, voire trop cher, peut-être parce que (16) est typiquement une réponse à un tiers qui aurait préalablement asserté que le vin est – seulement – « bon », d'où un effet polémique (et donc métalinguistique). (17) et (18) sont également scalaires, bien que convoquant une échelle différente : celle de l'intensité avec laquelle la propriété concernée est attribuée au référent. En ce qui concerne ces deux exemples, marqués par l'exclamation, Barbet (2012a : 51) explique que « le locuteur communique – et le destinataire interprète – que son univers de croyance se trouve modifié par un événement x qu'il ne pensait pas possible, et qui remet en cause les hypothèses qu'il

entretenait jusqu'alors ». En (17), le locuteur exprime sa surprise qu'il soit possible qu'un dîner en ville soit ennuyeux à ce point ou que la personne dont il est question soit bornée à ce point, ce qui semble donc excéder ce qui pouvait être admis comme possible. Relier cet effet à la possibilité épistémique est une conjecture qui n'est pas bien soutenue par les tests, notamment la pronominalisation (*il peut être borné* se transforme en *être borné, il le peut*) et comme le sporadique – mais au contraire des épistémiques –, cet emploi connaît aussi bien des énoncés agentifs que non agentifs. Dans de tels énoncés, *pouvoir P* vient surtout annuler une hypothèse anticipatoire stipulant que P est impossible, ce qui rapproche cet emploi d'une valeur épistémique et, cependant, c'est bien la matérialité du fait qui est constatée, alors même qu'il n'y a pas de cause identifiable de manière univoque et sans débat pour ces « possibilités ». (17) n'est réductible qu'à la notion naïve de possibilité, laquelle se trouve enrichie pragmatiquement en contexte.

Une analyse du même type peut être conduite pour les emplois dits « sporadiques » du verbe *pouvoir* (cf. Palmer 1965 ; Boyd & Thorne 1969 ; Kleiber 1983 *inter alia*), qui manifestent une quantification temporelle ou référentielle et non une possibilité – mais évidemment que le lien logique existe entre l'idée de *possible* et celle d'*occurrence occasionnelle* ou *contingente* des faits (cf. aussi von Wright 1951). Ainsi des cas suivants, qui ne se réduisent d'emblée à aucun cas de possibilité répertorié par ailleurs et que nous avons traité dans Barbet & Saussure 2012 sous un angle pragmatique :

- (19) a. Les lions peuvent être dangereux (d'après Leech 1969, notre trad.)
- b. Les Alsaciens peuvent être obèses. (Kleiber 1983)
- c. Jean peut être odieux. (Kleiber 1983)

Pour nous, ils relèvent d'une forme particulière de modalité dynamique (capacitative), au prix d'une forme élargie de cette notion ; l'interprétation sporadique est produite par un enrichissement pragmatique simple fondé sur des critères d'informativité et de pertinence qui se produisent sur la base d'une possibilité matérielle intrinsèque non réductible à la capacité. Le sporadique est donc, une fois de plus, mal classable ; or, c'est précisément cette difficulté de classement qui est intéressante, puisqu'elle contraste de manière saisissante avec les usages canoniques. Pour le développement de l'analyse pragmatique, nous renvoyons à Barbet & Saussure 2012. Sur un plan plus fondamental, la sporadicité peut s'expliquer par la contingence nécessairement associée à la notion même de possibilité, qui finalement revient à *ce qui est tantôt le cas et tantôt n'est pas le cas*, donc une quantification partielle.

#### 4. ELEMENTS DE CONCLUSION

Après ce parcours, les éléments sont réunis pour soutenir de manière nous semble-t-il décisive l'idée d'une sous-détermination du verbe modal *pouvoir* ; l'impression d'une polysémie provient sans doute simplement du fait qu'il est possible analytiquement de grouper la plupart des emplois selon une grille typologique, mais il faut se garder de la conclusion qu'une grille typologique est une réalité pleine et en particulier une réalité cognitive. En ce qui concerne *devoir*, Barbet (2013) amène des données expérimentales qui laissent penser que l'interprétation épistémique se distingue de toutes les autres comme un emploi conventionnalisé de type polysémique. En même temps, les autres ensemble relèvent de la sous-détermination ; *devoir* exhibe donc une sorte de mixité assez originale.

Ces grandes notions modales sont de bons candidats à l'universalité en cognition, car elles sont en lien direct avec la capacité humaine d'envisager, de prédire et de nier. Il y a d'ailleurs d'importantes correspondances interlinguistiques avec les verbes modaux, comme le caractère non-véridicible (Kronning 1996) (ou *externally inscrutable*, Papafragou 2006)

des expressions épistémiques. Cependant, il existe aussi une variation interlinguistique relativement forte. L'anglais utilise *can* pour les modalités radicales (et sporadiques) et *may* pour l'épistémique (hormis quelques flottements dans certaines variétés de l'anglais). En anglais toujours, des énoncés exclamatifs comme (18) sont soit impossibles, soit très contraints par le type de prédicat (par exemple \**How beautiful you can be !* est impossible face au *Ce que tu peux être belle* du français). Nul doute qu'un nombre considérable d'autres différences apparaissent à l'examen des données, suggérant que la part du code est forte pour organiser les concepts liés à la possibilité en classes particulières. Néanmoins, il n'y a jusqu'ici aucune raison de considérer que les verbes modaux *pouvoir* et *devoir* seraient autre chose que des expressions verbales conceptuelles enrichies en contexte selon des principes généraux de recherche de pertinence ; les concepts en question sont dès lors de bons candidats au titre d'universaux linguistiques et cognitifs, et correspondraient à quelque chose comme le sentiment naïf et spontané de *possibilité* et de *nécessité*.

#### 4. BIBLIOGRAPHIE

- Auwers J. (Van Der) & Plungian V. A. (1998), "Modality's semantic map", *Linguistic Typology* 2, 79-124.
- Barbet C. (2012a), « *Pouvoir* dans les exclamatives », *L'information grammaticale* 133, 51-57.
- Barbet C. (2012b), « *Ça peut être bon à ce prix-là : une ironie par antiphrase ?* », in L. de Saussure & A. Rihs (éds), *Études de sémantique et pragmatique françaises*, Berne : Peter Lang, 101-122.
- Barbet C. (2013), *Interpréter les verbes modaux 'devoir' et 'pouvoir'. Aspects synchroniques, diachroniques et expérimentaux*, Thèse de l'Université de Neuchâtel et de l'Université du Littoral-Côte d'Opale.
- Barbet C. & Saussure L. (de) (2012), "Sporadic aspect as a pragmatic enrichment of root modality", in Russi C. & Nishida C. (eds), *Building a bridge between communities of the Old and New Worlds : Current research in tense, aspect, mood and modality*, New York: Rodopi, 25-43.
- Blakemore D. (1987), *Semantic Constraints on Relevance*, Oxford: Blackwell.
- Blakemore D. (2007), "Constraints, concepts and Procedural encoding", in N. Burton-Roberts (ed), *Pragmatics*, Basingstoke : Palgrave, 45-66.
- Boyd J. & Thorne J. P. (1969), "The Deep Grammar of Modal Verbs", *Journal of Linguistics* 5, 57-74.
- Bybee J., Perkins R. & Pagliuca W. (1994), *The Evolution of Grammar. Tense, Aspect, and Modality in the Languages of the World*, Chicago/London: The University of Chicago Press.
- Carston R. (2010), "Explicit communication and <free> pragmatic enrichment", in B. Soria & E. Romero (eds), *Explicit communication: Robyn Carston's pragmatics*, Basingstoke: Palgrave, 217-287.
- Damourette J. & Pichon É. (1911-1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris : d'Artrey.
- Escandell-Vidal V., Leonetti M. & Ahern A. (eds) (2011), *Procedural Meaning. Problems and Perspectives*, Bingley: Emerald, 55-79.
- Gosselin L. (2010), *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam/New York : Rodopi.
- Guimier C. (1989), « Constructions syntaxiques et interprétations de *pouvoir* », *Langue française* 84, 9-23.

- Kleiber G. (1983), « L'emploi <sporadique> du verbe *pouvoir* en français », in J. David & G. Kleiber (éds), *La notion sémantico-logique de modalité*, Paris : Klincksieck, 183-203.
- Klein D. E. & Murphy G. L. (2001), "The Representation of Polysemous Words", *Journal of Memory and Language* 45 (2), 259-282.
- Kronning H. (1996), *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal 'devoir'*, Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis.
- Le Querler N. (2001), « La place du verbe modal *pouvoir* dans une typologie des modalités », *Cahiers Chronos* 8, 17-32.
- Leech G. N. (1969), *Towards a Semantic Description of English*, London: Longman.
- Lyons J. (1977), *Semantics*, vol. 2, Cambridge: Cambridge University Press.
- Mari A. (2006), « Polysémie », in D. Godard, L. Roussarie & F. Corblin (éds), *Sémanticlopédie : dictionnaire de sémantique*, GDR Sémantique & Modélisation, CNRS. [<http://www.semantique-gdr.net/dico/>]
- Nicolle S. (1998), "A relevance theory perspective on grammaticalization", *Cognitive Linguistics* 9 (1), 1-35.
- Palmer F. R. (1965), *A linguistic study of the English verb*, London: Longman.
- Papafragou A. (2006), "Epistemic Modality and Truth Conditions", *Lingua* 116, 1688-1702.
- Récanati F. (2012), "Pragmatic enrichment", in G. Russell & D. Graff Fara (eds), *Routledge companion to the philosophy of language*, London: Routledge, 67-78.
- Saussure L. (de) (2011), "On some methodological issues in the conceptual / procedural distinction", in V. Escandell-Vidal, M. Leonetti & A. Ahern (eds), *Procedural Meaning. Problems and Perspectives*, Bingley: Emerald, 55-79.
- Saussure L. (de) (2012), "Cognitive pragmatic ways into discourse analysis. The case of discursive presuppositions", *Lodz papers in pragmatics* 8 (1), 37-60.
- Saussure L. (de) (2014 à paraître), « Verbes modaux et enrichissement pragmatique », *Langages*.
- Sperber D. & Wilson D. (1995), *Relevance: Communication and Cognition*, Oxford: Blackwell.
- Sperber D. & Wilson D. (1998), "The Mapping between the Mental and the Public Lexicon", in P. Carruthers & J. Boucher (eds), *Language and thought: Interdisciplinary themes*, Cambridge: Cambridge University Press, 184-200.
- Ullmann M. T. (2004), "Contributions of memory circuits to language. The declarative / procedural model", *Cognition* 92, 231-270.
- Vetters C. (2007), « L'emploi <sporadique> de *pouvoir* est-il aléthique ? », *Cahiers Chronos* 19, 63-78.
- Wright G. H. (von) (1951), *An Essay in Modal Logic*, Amsterdam: North Holland.

